Bordeaux, le 22/05/2023

ACADÉMIE DE BORDEAUX

Cher(e)s collègues

1. Le 12 mai dernier, les collèges ont été destinataires d'un courrier nous informant de la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental de la Gironde (03 avril 2023) créant de nouveaux tarifs de cantine pour les agents départementaux.

   Ce courrier a suscité de vives réactions des collègues : date d'entrée en vigueur de ces tarifs, conséquence sur les budgets et les autres personnels ayant les mêmes indices.

   Le Syndicat A&I a interrogé les services du département Gironde sur les modalités d'application de cette délibération et ses conséquences sur les personnels, les budgets des collèges.

2. De plus, nous avons appris fortuitement que le Conseil Départemental de la Gironde avait décidé de limiter à deux le nombre de logements de fonctions dans les nouveaux projets de collège et restructurations (un logement pour le chef d'établissement et un pour l'agent de maintenance).

   Nous ne pouvons que déplorer l'absence de concertation avec les organisations syndicales représentatives des adjoints gestionnaires et personnels de direction malgré la réunion des instances à plusieurs reprises pour d'autres thèmes.

   Cette décision ne respecte pas le code de l'Education qui prévoit un barème de calcul des logements de fonction par Etablissement Public Local d'Enseignement qui tient compte du nombre d'élèves, de leurs profils et de leur régime.

   De plus, la construction d'un seul logement dévolu aux personnels de l'Education nationale ne permettra pas de répondre à toutes les missions liées aux concessions de logements par Nécessité Absolue de Service.

   Avec le syndicat SNPDEN, nous avons demandé une audience au Président du Département qui nous a été refusée avec renvoi de cette question en observatoire. Nous avons réitéré notre demande et avons indiqué que nous souhaitons que cette question soit traitée avant la journée des collèges prévu le 4 juillet.

UNSA le service public au coeur

administratifs de l'UNSa

A & I 33 ***Najette LIMOURI – Secrétaire Départementale***

2 rue Pierre Brossolette 33305 LORMONT – 05 57 80 10 25